

misérable état, donne en aumône aux religieux Carmes 33 écus 1/3 (Péridaud, *Notes et Documents*).

1594, le dimanche, 13 mars. — Les Carmes assistent avec les autres Ordres mendiants à la procession publique qui eut lieu en l'honneur de la réduction de la ville sous l'obéissance du roi (Péridaud, *Notes et Documents*).

1594, mars, 18. — Acte reçu M^e Pierre La Bruyère, notaire royal, contenant fondation faite par noble Thomas des Champs, bourgeois et citoyen de Lyon, seigneur du Trembley, d'une basse messe chaque vendredi de l'année et ce en mémoire et recordation de la réduction de cette ville de Lyon sous l'obéissance de très chrétien et catholique Henri IV^e, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, faite ledit jour, et qu'il veut être dite dans l'église des Carmes de ladite ville de Lyon, par le prieur ou un autre Rév. Père du couvent; pour laquelle messe il donne la pension annuelle de 4 écus d'or sol à 60 sols pièce (RG. p. 302).

1594, 12 avril. — Assemblée générale des principaux habitants de Lyon, convoquée par le Consulat, dans le but d'aviser aux mesures à prendre pour rétablir complètement l'autorité du roi. M. de Liergues, l'un des assistants, affirme qu'il tient d'un religieux, bon serviteur du roi, qu'il y a des pratiques dans les couvents et qu'il y a des gens stipendiés pour gagner des personnes contre le service du roi; que des gens de son penonage ayant fait leur dernière confession aux Carmes, ceux-ci, après l'absolution, leur avaient demandé s'ils avaient crié : Vive le roi ! et que sur leur réponse affirmative, on leur dit : l'absolution que je vous ai donnée ne vaut rien, si vous l'avez fait de bon cœur (Péridaud, *Notes et Documents*).